

## Union Régionale Autisme France Bretagne

**5 rue Jacques Brel - 56260 - Larmor-Plage** urafbretagne@laposte.net

Autisme Côte d'Emeraude - Goanag - TEDdit Autisme Pays de Fougères - Autisme Ouest 22 - Autisme Cornouaille - Asperansa -

D' Jean-Yves Cozic Président de l'Association Française de Psychiatrie CHU BREST SITE GUILERS Rue Alexandre Lemonnier 29820 Guilers

## Copie:

- Pr Michel Botbol, secrétaire général adjoint de l'AFP
- Dr Jean Chambry, président de la FFP
- ARS de Bretagne
- Conseil de l'ordre des médecins du Finistère
- CRA de Bretagne

Monsieur le Président

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un débat public a été engagé sur le **Syndrome de Munchausen Par Procuration (**SMPP).

En effet, ce syndrome, rare, a été posé par un expert judiciaire à l'occasion d'une procédure concernant les 3 enfants de « Rachel », ce qui s'est traduit par leur placement.

Cependant, la coordinatrice du Centre de Ressources Autisme de Rhône-Alpes, la Dr Sandrine Sonié, a posé un diagnostic de Troubles Envahissants du Développement pour les 3 enfants, ainsi que pour leur mère, Rachel.

Ces diagnostics ont été certifiés par le Pr Claude Bursztejn, président de l'ANCRA (association nationale des CRA), comme ayant été réalisés dans les règles de l'art.

C'est avec surprise que nous avons appris que l'*Association Française de Psychiatrie*, avec le Pr Michel Botbol, est à la source de l'application du concept de SMPP pour des cas d'autisme.

Cela figure dans un article d'<u>e-santé du 15 avril 2015</u>: " Il arrive par exemple qu'une mère atteinte de ce syndrome pousse son enfant à se renfermer pour essayer d'obtenir un diagnostic d'autisme, au point que l'enfant finit par développer des signes qui miment réellement ce trouble. (...) Comme ce type de diagnostic est essentiellement basé sur l'interrogatoire des parents, le parent atteint du syndrome peut plus facilement donner de fausses réponses de manière à guider le médecin."

La source indiquée est "Merci au Pr Michel Botbol, Psychiatre au CHRU de Brest, à l'Association Française de Psychiatrie et au Dr Ivan Godfroid, Psychiatre de Liaison au CHU de Charleroi."

Ces informations semblent aller à l'encontre à toutes les connaissances publiées jusqu'à présent au sujet du SMPP.

L'Autism Research Institute cite pour sa part le syndrome de Münchhausen par procuration comme « l'une des plus grandes injustices perpétrées contre les parents d'enfants malades », aux côtés de la théorie de la "mère réfrigérante" de l'autisme (Source : Le "Docteur Münchhausen" n'exercera plus, ARRI Vol. 19, No 2, 2005).

Nous désirons connaître en conséquence sur quelles bases l'AFP s'appuie pour diffuser ce point de vue.

L'article 13 du code déontologie médicale indique :

« Lorsque le médecin participe à une action d'information du public de caractère éducatif et sanitaire, quel qu'en soit le moyen de diffusion, il doit ne faire état que de données confirmées, faire preuve de prudence et avoir le souci des répercussions de ses propos auprès du public. (...) »

L'Ordre des Médecins explique également :

Le médecin : "doit veiller à l'usage... de ses déclarations" (article 20) ce qui veut dire qu'il doit être prêt à s'en expliquer et à s'en justifier.

La page d'e-santé fait l'objet d'une large diffusion. Elle est référencée par exemple dans la page de Wikipedia sur le SMPP :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome de Münchhausen par procuration

La Fédération Française de Psychiatrie a élaboré des recommandations sur le diagnostic des enfants autistes, recommandations reprises par la HAS (Haute Autorité de Santé) en 2005.

Dans ces recommandations, le professionnel ne se base pas seulement sur l'interrogatoire des parents (ADI-R). L'ADI-R est considéré comme un examen ayant un très fort taux de sensibilité.

Compte tenu des conséquences particulièrement dommageables pour les personnes autistes et leurs parents, <u>nous vous demandons de nous communiquer les sources des informations</u> que vous contribuez à diffuser.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Union Régionale Autisme France de Bretagne
Les co-présidents
Lean Vincet
Hélàna Vulcai

Yannick Le Louédec Jean Vinçot Hélène Vulcain